

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **28/09/2022, à 19h15** en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 21/09/2022

Membre en exercice : 15

Présents : 11 Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Marie-Laure Gobin, Geoffroy d'Avezac de Castera, Francis Caillaud, Jean-François Eyermann, Elodie Guillon-Muller, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés : 2 Sylvie Rodier-Arnaudin (**pouvoir** à Fabien Verrat) et Alain Denaves.

Absents : 2 Karl Pommeraud et Lionel Egretier.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

- Considérant qu'en raison d'une surcharge de travail au niveau des espaces verts et des bâtiment pour notre agent de maîtrise, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps **non complet** pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (*à savoir, un contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs*) ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'un agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet ; pour une durée hebdomadaire d'emploi de 24 heures.
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 19 septembre 2022.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Marie-Laure GOBIN, secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 28/09/2022
Fabien VERRAT, Maire.